

Ce dispositif n'est plus mobilisable actuellement !

Prêt de Relance Micro-entrepreneur en Activité - Centre-Val de Loire

ADIE

Présentation du dispositif

La Région Centre-Val de Loire a mis en place, en partenariat avec l'Adie, un prêt à taux zéro pour les micro-entrepreneur pour relancer leur activité suite à la crise sanitaire de la Covid-19.

Cette offre est rendue possible grâce à la dotation d'un million d'euros du Conseil régional Centre - Val de Loire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont éligibles à ce dispositif, les micro-entrepreneurs en Centre-Val de Loire n'ayant pas bénéficié du "Prêt Garanti par l'État": ["/aide/VyNP3w/bpifrance/pge-pret-garanti-par-l-etat.html"](https://aide/VyNP3w/bpifrance/pge-pret-garanti-par-l-etat.html).

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Sont concernés par ce prêt de Relance, les projets qui vise à relancer l'activité du micro-entrepreneur (stock, trésorerie, communication...).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Un prêt d'honneur à 0% compris entre 500 € et 5 000 €

Pour quelle durée ?

Ce prêt se caractérise par :

- une durée maximale avec différé : 48 mois,
- un différé de remboursement maximal de 24 mois,
- 5% de contribution de solidarité (possibilité une contribution de solidarité à 8% pour les personnes qui ne

- souhaitent pas payer d'intérêt : option liberté),
- pas de garantie nécessaire.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Pour faire une demande de prêt, il faut contacter le conseiller Adie spécifique à chaque département de la Région Centre-Val de Loire.

Pour plus d'information, contactez l'Adie au 09 69 32 81 10.

Les éléments à prévoir

Les documents à fournir sont :

- les 3 derniers relevés de compte personnel et ceux de l'entreprise,
- la déclaration de C.A. 2019 et/ou du 1er trimestre 2020,
- un justificatif de revenu (CAF, avis d'imposition, ...).

Cumul possible

Ce financement donne aussi accès aux services d'accompagnement de l'Adie : Des offres d'assurances professionnelles, une hotline juridique et administrative, des conseils pour la relance des entreprises.

Organisme

ADIE

Association pour le Droit à l'Initiative Économique

- **Accès aux contacts locaux**
Téléphone : 0 969 328 110
Web : [www.adie.org/...](http://www.adie.org/)

Source et références légales

Sources officielles

Règlement d'intervention pour le Prêt de Relance Micro-entrepreneur en Activité - Centre-Val de Loire.